

MCH2 pour les communes bourgeoises

Séance d'information Novembre 2014



Tavannes

Iris Markwalder, responsable du domaine des finances communales
Sandrine Sylvant, inspectrice des finances
OACOT

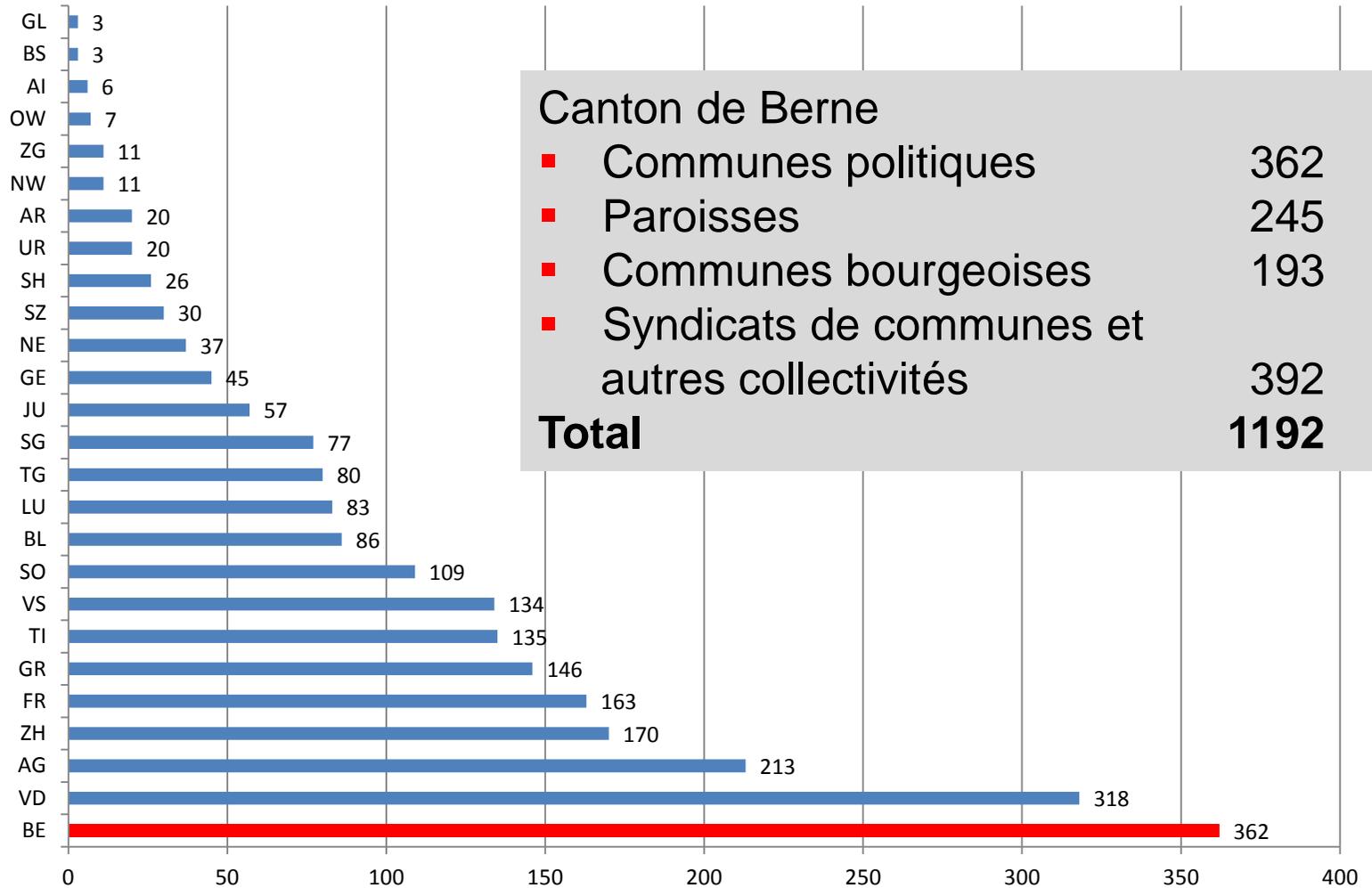
MCH2 pour les communes bourgeoises

- Pourquoi le MCH2?
- Avancement du projet
- Bases légales
- Qu'est-ce qui change?
- Introduction du MCH2
- Formation et information
- Questions



Nombre de communes par canton: état au 1^{er} janvier 2014

Source: OFS, répertoire officiel des communes de Suisse



MCH2 – Introduction dans tous les cantons et dans toutes les communes de Suisse



Source: SRS-CSPCP
 Idheap Lausanne
 *Report dans le canton de Berne

Canton	Introduction au niveau cantonal	Introduction dans les communes
AG	2014	2014
AI	Pas avant 2015	Pas avant 2017
AR	2014	2014
BE	2017*	2016
BL	2010	2014
BS	2013	Indéterminé
FR	2011	2014
GE	2013	Indéterminé
GL	2011	2011
GR	2013	A partir de 2013
JU	2012	Indéterminé
LU	2012	Indéterminé
NE	2015	A partir de 2015
NW	2010	2012
OW	2012	2012
SG	2014	2015
SH	2017	2018/2019
SO	2012	2016
SZ	2015	2017
TG	2012	2014 ou 2015
TI	2014	Indéterminé
UR	2012	2012
VD	2014	A partir de 2018
VS	Indéterminé	Indéterminé
ZG	2012	2015
ZH	2009	Pas avant 2014

Pourquoi le MCH2?

SWISS-GAAP-RPC

IPSAS

MCH2

IFRS

MCH1

US-GAAP



- Application de principes se rapprochant de ceux de l'économie privée
- Comparabilité
- Harmonisation
- Transparence
- Fiabilité des bases
- Statistiques



Pourquoi le MCH2?



Schéma C



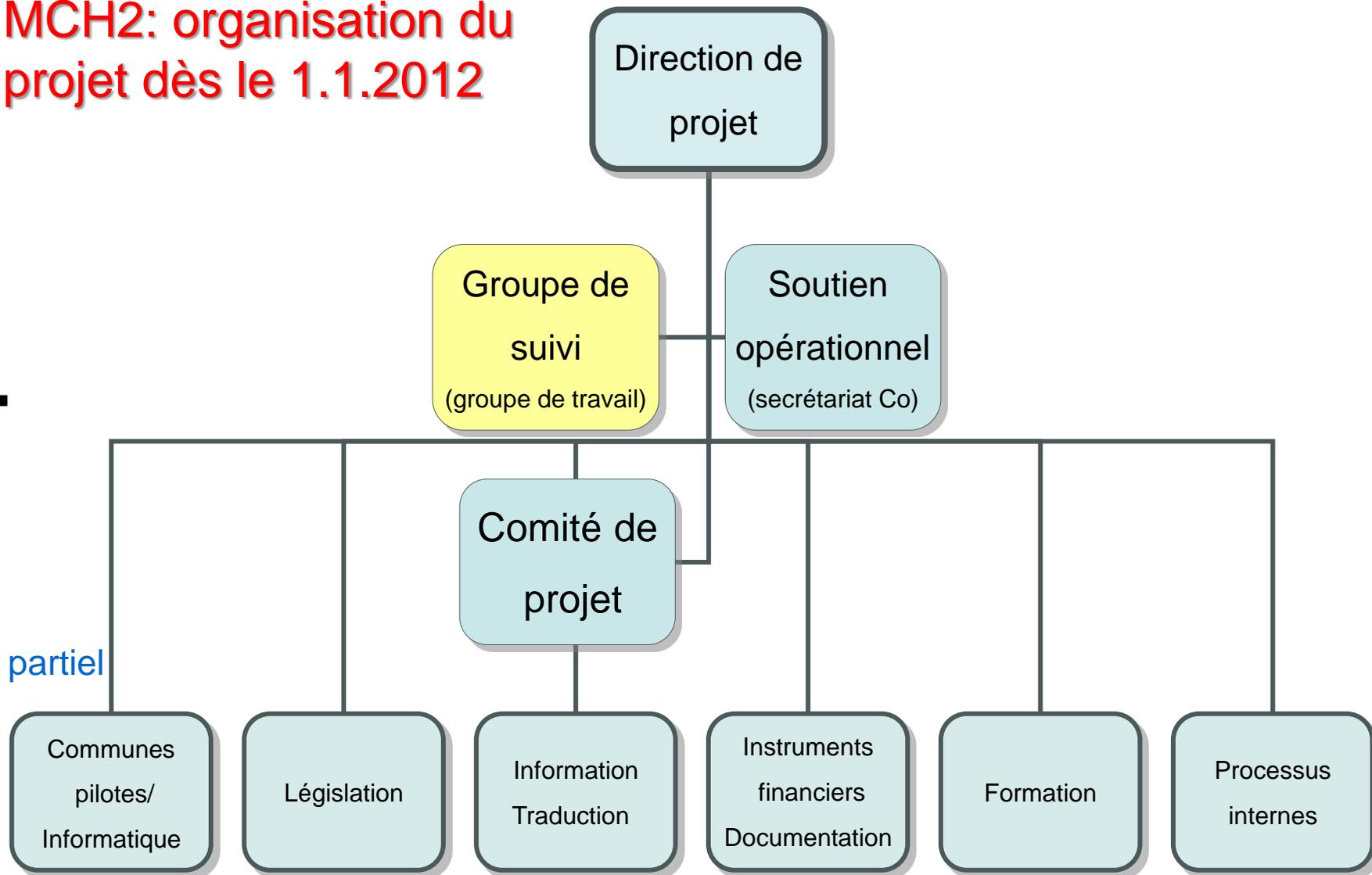
MCH1



MCH2



MCH2: organisation du projet dès le 1.1.2012



MCH2: communes pilotes

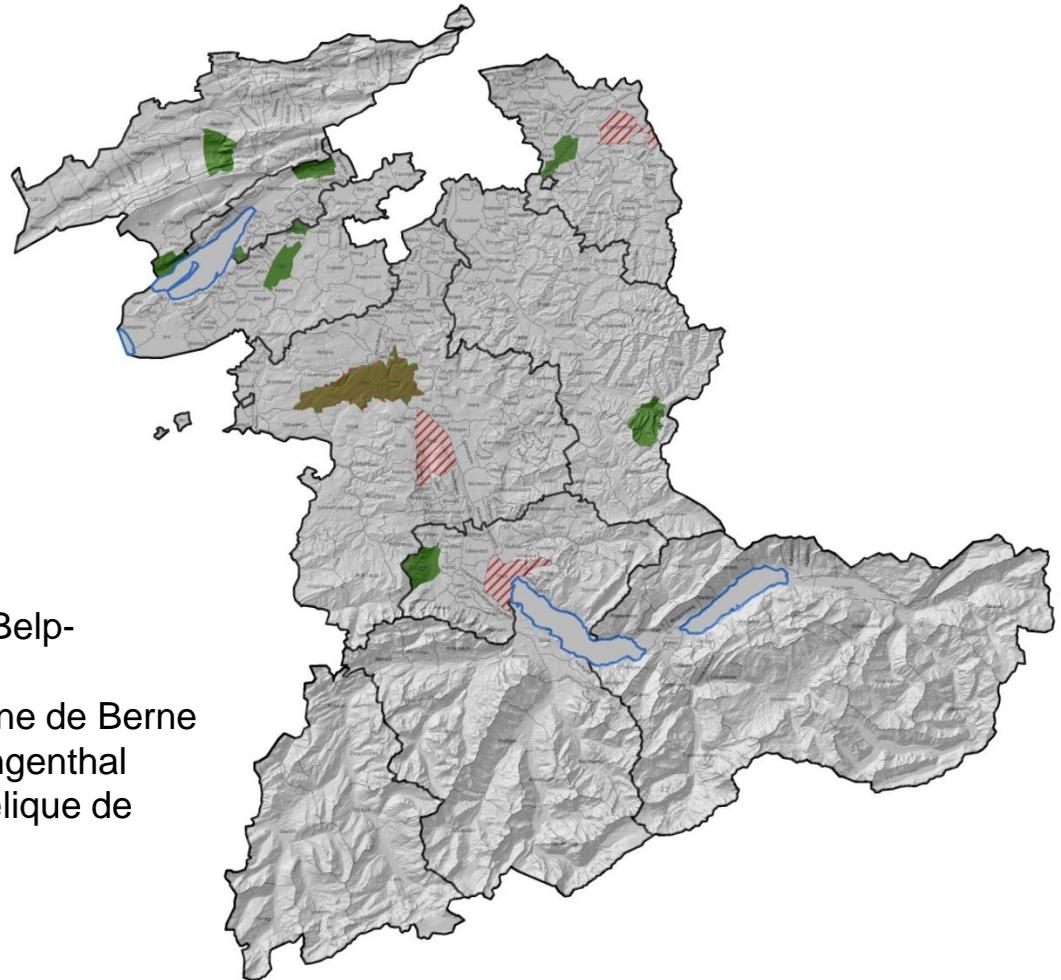


10 communes politiques

- Berne
- Herzogenbuchsee
- Kappelen
- Mörigen
- La Neuveville
- Perles
- Sonceboz-Sombeval
- Studen
- Trubschachen
- Wattenwil

4 paroisses

- Paroisse réformée évangélique de Belp-Belpberg-Toffen
- Paroisse générale catholique romaine de Berne
- Paroisse catholique romaine de Langenthal
- Paroisse générale réformée évangélique de Thoune



MCH2: communes pilotes

1) VORGEHEN

1. Vorgehen:

- HRM 1 kommt?

"K... .." HRM 2

- Stratégie d'introduction sur deux ans (2013 et 2014)
- 10 ateliers
- A ce jour, les thèmes suivants ont été traités:
 - Plan comptable, budget, amortissement du patrimoine administratif existant, réévaluation et réserve liée à la réévaluation, financements spéciaux, tableau des flux de trésorerie, questions particulières concernant la codification
- 2 séances d'information à l'intention des autorités, des prestataires informatiques et des organes de révision

2)

3)

• Die Vorgabe der längeren Konto-Nr.

ellig



Avancement du projet MCH2



- Le projet avance, mais malheureusement pas aussi vite que nous le souhaiterions.
- Le projet est d'une extrême complexité et le manque de ressources se fait sentir.
- Le plan comptable a dû être remanié.
- Le guide des finances communales ne pourra pas être achevé dans les délais prévus, mais les éléments les plus importants seront disponibles.
- Il reste encore des questions à éclaircir.

Avancement du projet MCH2



- + Budget 2014 dans toutes les communes pilotes
- + Modèle de rapport préliminaire au budget
- + Assistance des prestataires informatiques dans les communes pilotes
- + Tableau des flux de trésorerie en format Excel
- + Version 4+ du plan comptable pour les communes bernoises
- + Planification des ressources
- + Financements spéciaux
- + Formation

MCH2: bases légales



→ Bases légales

Entrée en vigueur dès le 1^{er} janvier 2013

**dans un premier temps pour les communes pilotes
seulement!**

→ Loi sur les communes

→ Ordonnance sur les communes

→ Ordonnance de Direction sur la gestion financière des communes



MCH2: bases légales



→ Date d'introduction dans les différentes collectivités

2014

Communes pilotes

2016

Communes, conférences régionales

2019

Paroisses

2016 à 2018 Syndicats de communes

2016 à 2022 Autres collectivités de droit communal



MCH2: Qu'est-ce qui change?

Limites d'inscription des investissements à l'actif

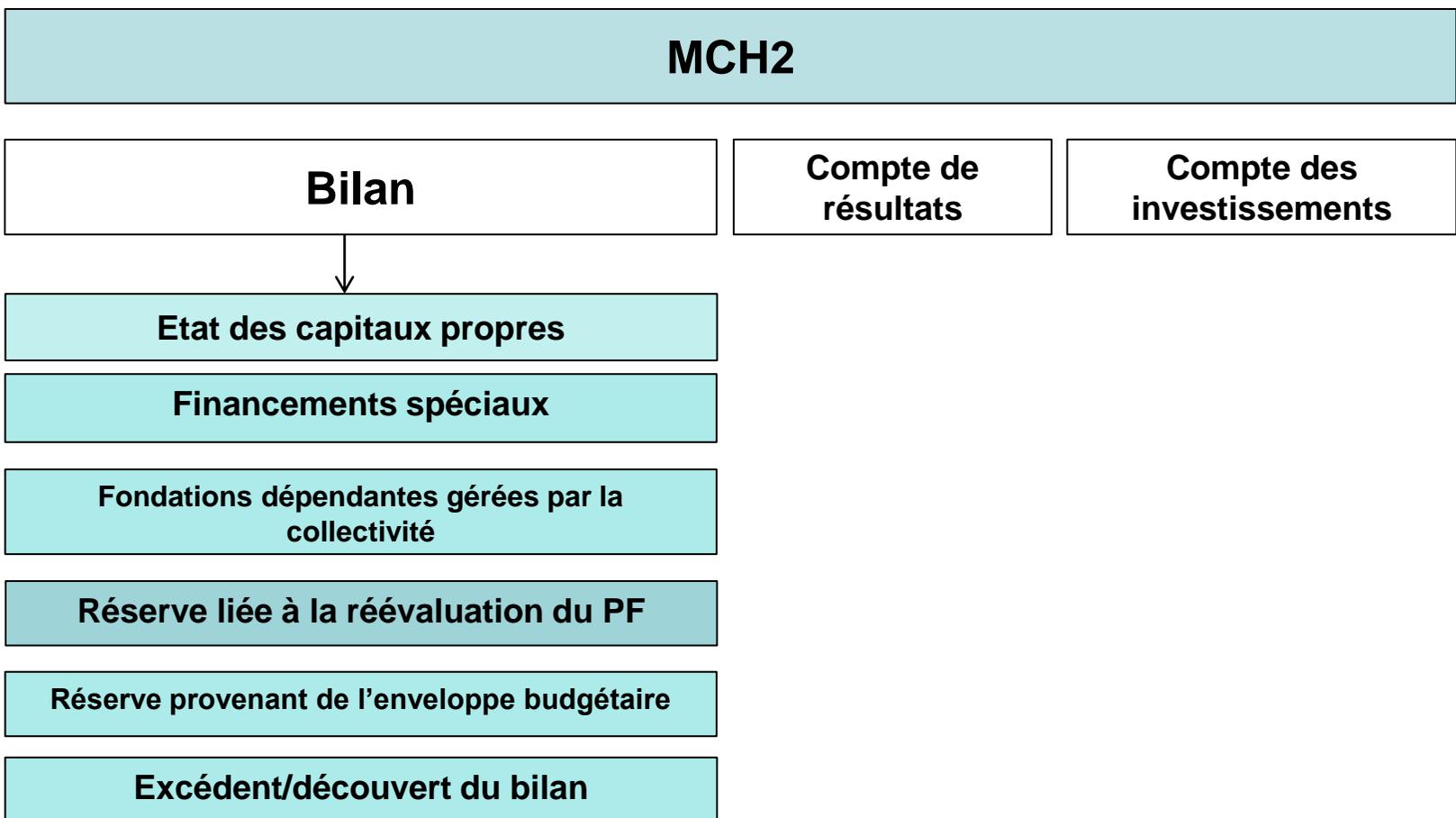


Umsatz ER	Bilanzsumme	Aktivierungsgrenze	
Total compte de résultats	Total bilan	Limite d'inscription à l'actif	
≤ 4 Mio Fr	≤ 6 Mio Fr.	Fr.	25'000.00
> 4 Mio Fr.	> 6 Mio Fr.	Fr.	50'000.00
> 20 Mio Fr.	> 30 Mio Fr.	Fr.	75'000.00
> 60 Mio Fr.	> 80 Mio Fr.	Fr.	100'000.00

Tieferer Wert massgebend.

La valeur inférieure est déterminante.

Principaux changements apportés par le nouveau modèle comptable



Nouveautés par rapport au MCH1

Plan comptable à 4 chiffres pour les fonctions, 4 chiffres pour les groupes de matières et 5 chiffres pour les comptes du bilan.

Compte des investissements avec limites d'inscription à l'actif contraignantes, définies pour chaque collectivité en fonction de différents critères

Comptabilité des immobilisations, tableau des flux de trésorerie

Amortissements linéaires selon la durée d'utilisation des immobilisations

Annexe
(état des capitaux propres, tableau des provisions, tableau des participations, tableau des garanties, tableau des immobilisations)



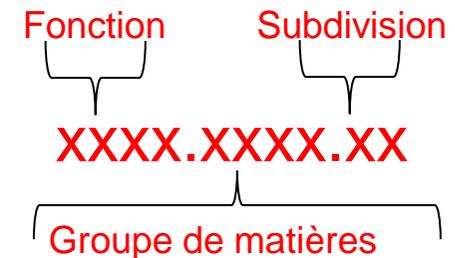
MCH2: Qu'est-ce qui change? – Plan comptable

Bilan = **xxxxx.xx**

Groupe de matières à 5 chiffres, subdivision à 2 chiffres

Compte de résultats,
compte des investissements

Fonction à 4 chiffres, groupe de matières à 4 chiffres,
subdivision à 2 chiffres



Important: la numérotation prescrite est contraignante, les autres chiffres peuvent être librement choisis.

Il convient d'utiliser le plan comptable publié sur Internet.

www.be.ch/communes → Finances communales → MCH2 → Outils de travail

MCH2: Qu'est-ce qui change? – Plan comptable

Exemple: plan comptable



Exemples tirés du compte de résultats

Salaire du personnel administratif

avant: 029.301.xx

nouveau: 0220.3010.0x

Travaux de gros entretien, routes communales

avant: 620.314.xx

nouveau: 6150.3141.xx

Travaux de gros entretien, bâtiment scolaire A

avant: 217.314.xx

nouveau: 2170.3144.xx

*avant: même groupe
de matières*

*nouveau: groupe de matières
détaillé*

Exemples tirés du bilan

Bâtiment scolaire

avant: 1143.xx

nouveau: 14040.xx

Route XY

avant: 1141.xx

nouveau: 14010.xx

Canalisations eaux usées

avant: 1141.xx

nouveau: 14032.xx

*avant: même groupe
de matières*

*nouveau: groupe de matières
détaillé*

MCH2: Qu'est-ce qui change? – Plan comptable

- Biens bourgeois:
fonction 9695
- Terrains
 - Terrains cédés en droit de superficie à des particuliers ou à des entreprises
 - Terrains et exploitations affermés
- Biens-fonds
 - Maisons, appartements ou terres agricoles en location
- Immobilisations

- Domaines:
fonction 9635
- Vignoble, restaurant,
ferme
ou autres tâches



MCH2: Qu'est-ce qui change? – Présentation échelonnée des résultats

Charges d'exploitation

- 30 Charges de personnel
- 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation
- 33 Amortissements du patrimoine administratif
- 35 Attributions aux fonds et financements spéciaux
- 36 Charges de transfert
- 37 Subventions à redistribuer

Revenus d'exploitation

- 40 Revenus fiscaux
- 41 Revenus régaliens et de concessions
- 42 Taxes
- 43 Revenus divers
- 45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux
- 46 Revenus de transfert
- 47 Subventions à redistribuer

Résultat provenant des activités d'exploitation

- 34 Charges financières
- 44 Revenus financiers

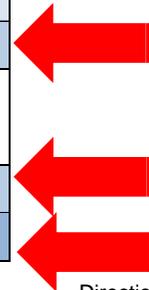
Résultat provenant de financements

Résultat opérationnel

- 38 Charges extraordinaires
- 48 Revenus extraordinaires

Résultat extraordinaire

Résultat total, compte de résultats

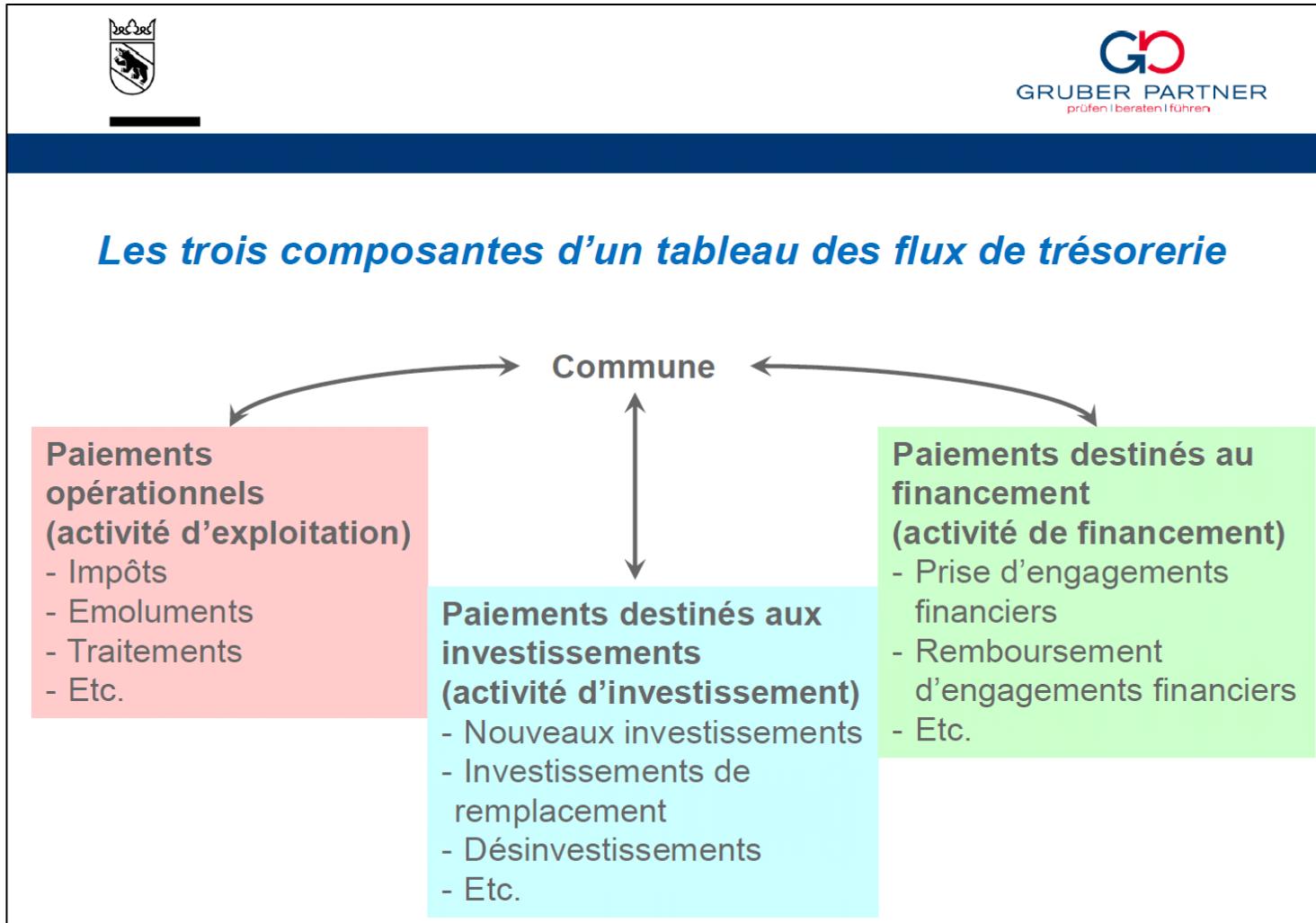


Etat des capitaux propres

Etat des capitaux propres	Augmentation	Diminution
29 Total des capitaux propres		
290 Financements spéciaux		
292 Réserves provenant de l'enveloppe budgétaire*		
293 FS Préfinancements		
296 Réserve liée à la réévaluation		
299 Excédent/découvert du bilan	Résultat annuel (+ gain/- déficit)	

*Communes appliquant des principes de NGP uniquement

Tableau des flux de trésorerie



Structure du tableau des flux de trésorerie

	2012	2011
Flux de trésorerie prov. de l'activité d'exploitation (compte général)	5'049'499.14	4'645'231.15
Flux de trésorerie prov. de l'activité d'exploitation (entreprises comm.)	-205'991.29	121'327.27
Total des flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation	4'843'507.85	4'766'558.42
Flux de trésorerie prov. de l'activité d'investissement (compte général)	-6'113'494.95	-3'543'889.15
Flux de trésorerie prov. de l'activité d'investissement (entreprises comm.)	58'331.25	65'113.85
Total des flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement	-6'055'163.70	-3'478'775.30
Flux de trésorerie prov. de l'activité de financement (compte général)	-1'717'720.80	-527'236.20
Total des flux de trésorerie	-2'929'376.65	760'546.92
Disponibilités au 1.1.	11'154'243.69	10'393'696.77
Disponibilités au 31.12.	8'224'867.04	11'154'243.69



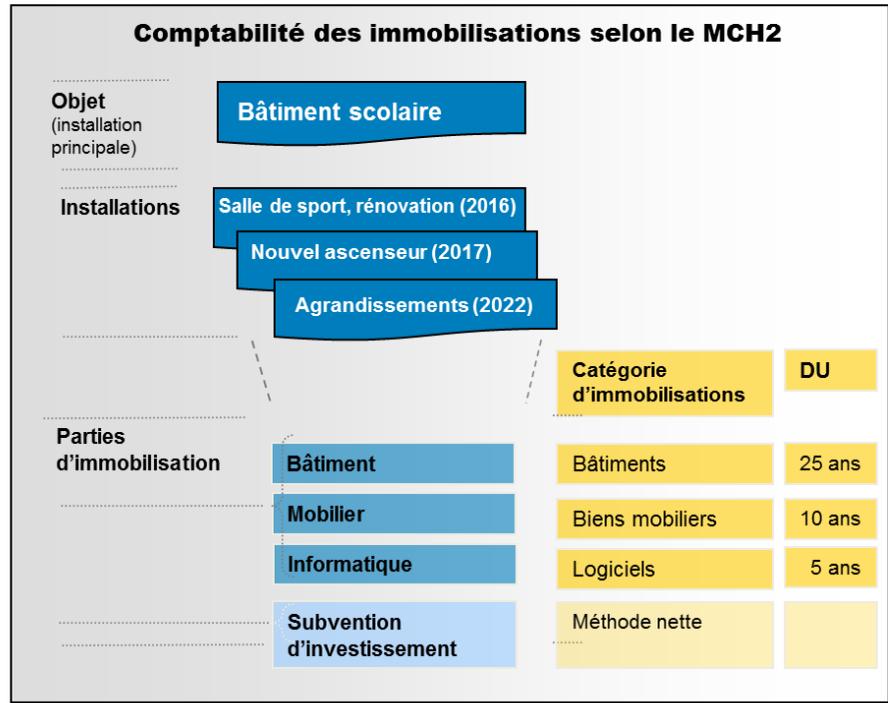
MCH2: comptabilité des immobilisations et tableau des immobilisations

Comptabilité des immobilisations



Compte des investissements

Dépenses
2016
2017
2022
Recettes
2016



Bilan

Compte du bilan
Terrains bâtis
Biens mobiliers

MCH2: Qu'est-ce qui change?

Comptabilité des immobilisations

Financey

Commune politique

Tableau des immobilisations

2017

Immobilisations corporelles du patrimoine administratif

		140 Immobilisations corporelles									
		1400	1401	1402	1403	1404	1405	1406	1407	1409	
		Terrains non bâtis	Routes, voies de communication	Aménagement des eaux	Ouvrages de génie civil	Terrains bâtis	Forêts, alpages	Biens mobiliers	Immobilisations en cours de construction	Autres immobilisations corporelles* (sans 14099)	
Coûts d'acquisition	Valeur de l'immobilisation	1.1.20xx									
	Augmentations	1900									
	Diminutions / corrections	1900									
	Transferts / reclassements (réorg.)	1900									
	Valeur de l'immobilisation	31.12.20xx	0	0	0	0	0	0	0	0	
Amortissements ordinaires cumulés	Etat au	1.1.20xx									
	Amortissements planifiés	1900									
	Amortissements non planifiés	1900									
	Corrections de valeur	1900									
	Etat au	31.12.20xx	0	0	0	0	0	0	0	0	
Valeur comptable	Valeur comptable nette	31.12.20xx	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
	dont celle des installations en leasing	31.12.20xx									
	Valeurs d'assurance	31.12.20xx									

* A l'exclusion du PA existant lors de l'introduction du MCH2:

Compte général 14099.0 CHF ...

Alimentation en eau 14099.1 CHF ...

Traitement des eaux usées 14099.2 CHF ...

Ev. autres (décision de dérogation au taux d'amortissement, FS)

Total CHF ...

Annexe aux comptes annuels – Tableau des provisions

Echéance ≤ 1 an

11.5 Tableau des provisions 30**205 Provisions à court terme**

Compte	Désignation	Valeur comptable au 31.12.201 X	Modification			Valeur comptable au 31.12.201X	Commentaire
			Constitution	Utilisation	Dissolution		
20580.00	Rénovation du chemin des Frênes		108'700.00			108'700.00	
20580.01	Chauffage à distance du complexe scolaire		111'653.40			111'653.40	
20580.02	Rénovation de l'annexe au bâtiment de l'école enfantine	47'500.00	52'500.00			100'000.00	

Echéance > 1 an

208 Provisions à long terme

Compte	Désignation	Valeur comptable au 31.12.201 X	Modification			Valeur comptable au 31.12.201X	Commentaire
			Constitution	Utilisation	Dissolution		
20810.00	Avoirs d'heures du personnel	23'260.00	2'820.00	-3'691.00		22'389.00	Avoirs accumulés en vue d'un séjour à l'étranger en 2017

Total des provisions à court terme		47'500.00	272'853.40	0.00	0.00	320'353.40	
Total des provisions à long terme		23'260.00	2'820.00	-3'691.00	0.00	22'389.00	
Total des provisions		70'760.00	275'673.40	-3'691.00	0.00	342'742.40	

Annexe aux comptes annuels – Tableau des participations

11.6 Tableau des participations						
Participations (en vue de l'accomplissement de tâches publiques)						
Nom, siège Forme juridique	Domaine d'activité	Capital nominatif (100%)	Part de propriété	Part des voix - E: exécutif - L: législatif	Autres détenteurs de parts importants	Valeur comptable au 31.12.
Entreprises communales (établissements) au sens de l'article 64, alinéa 1, lettre b LCo						
EMS des Tilleuls, Beauval (établissement)	Exploitation de l'EMS	300'000	100.00%	E: 100%	Aucun	300'000
Organisations de droit public en vue de la coopération intercommunale (syndicats de communes, établissements)						
Communauté scolaire Bach, Beauval (syndicat de communes)	Centre scolaire secondaire	0	33.33%	L: 20%	Commune municipale de Beauval	0
Personnes morales de droit privé*						
Alimentation en eau Birse SA, Beauval (société anonyme)	Alimentation en eau et en énergie	20'000'000	100.00%	E: 100 %	Aucun	20'000'000
Affiliation à des sociétés simples, à des sociétés collectives et à des sociétés en commandite*						
Consortium de construction Erable, Bois-Gentil (société simple)	Propriété d'une parcelle de terrain destinée à l'aménagement d'un parc de loisirs	1'000'000	33.33%	E: 33.33 %	Commune municipale de Bois-Gentil; Golf SA, Bois-Gentil	600'000
Rapports contractuels conclus en vue de l'accomplissement de tâches communales*						



Annexe aux comptes annuels – Tableau des participations

Article 32g, alinéa 2 ODGFCo

«*Les communes ne doivent inscrire les engagements contractés au sens de l'alinéa 1, lettres b à e dans le tableau des participations que s'ils sont **importants**.*»

→ Sinon: **registre des affiliations**



Annexe aux comptes annuels – Tableau des garanties

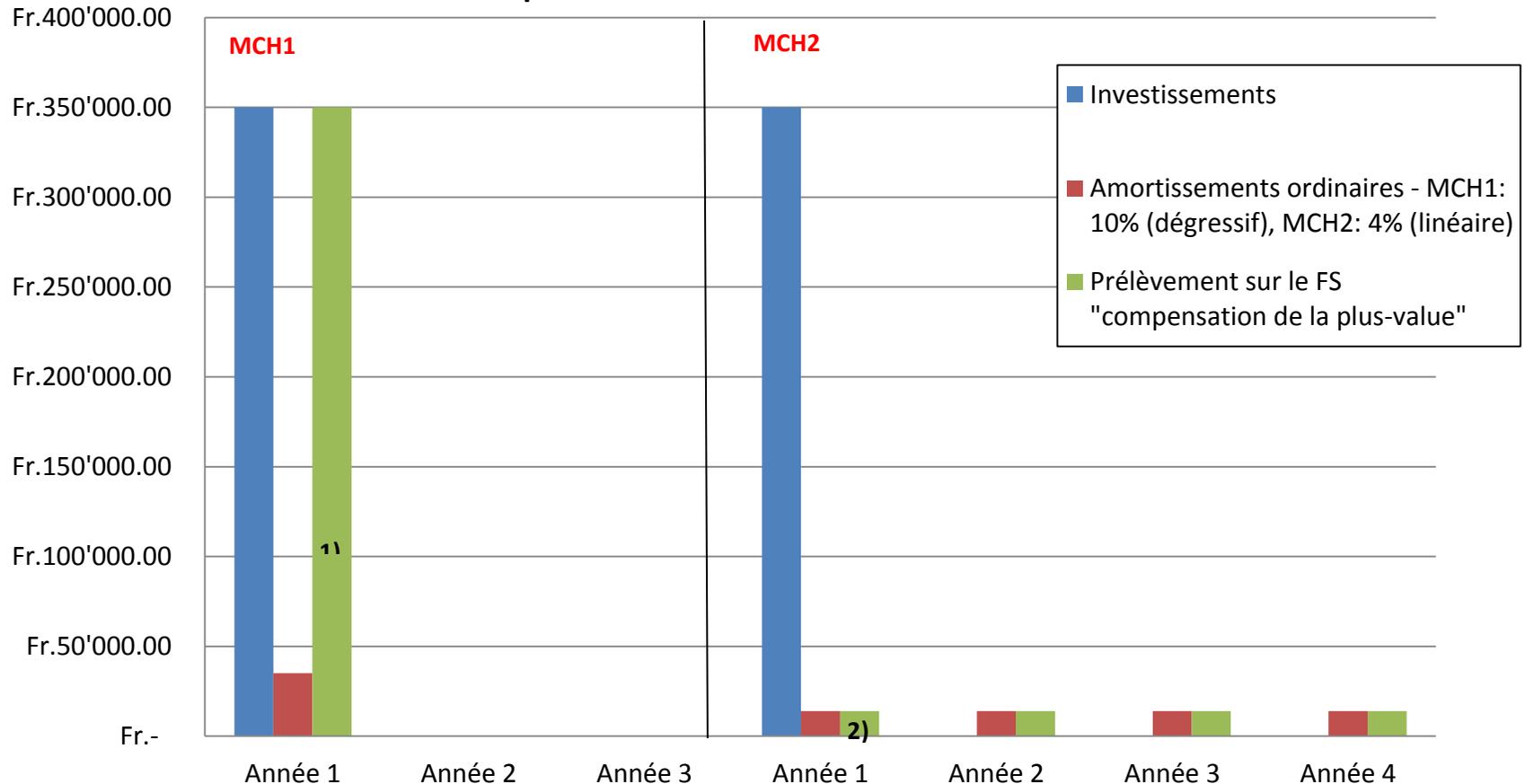


11.7 Tableau des garanties				
Nom, siège, forme juridique	Propriétaires, copropriétaires importants	Indications sur les prestations assurées: nature, montant, caducité, intérêts, etc.	Flux financiers pendant l'exercice	Précisions complémentaires
Entreprises de droit privé (selon CO/CCS)				
Tricentenaire du village	Sociétés locales	Garantie de déficit d'un montant de 40 000 francs		
Entreprises de droit public (selon la loi sur les communes)				
Contrats de droit public				
Caisse de pension bernoise (CPB)		Affiliation contractuelle à la CPB: versements supplémentaires dus en cas de découvert	XX francs	Taux de couverture au 31.12.2016:
Autres engagements (sites contaminés, leasing, etc.)				

Financements spéciaux - amortissements

Financement spécial

Dépréciations selon le MCH1 et amortissements selon le MCH2



Financement spécial:

- 1) Le MCH1 permet des dépréciations complémentaires jusqu'à concurrence du montant de l'investissement.
- 2) Le MCH2 ne permet plus que des prélèvements d'un montant équivalant aux amortissements ordinaires (linéaires).

MCH2 – ce qui ne change pas

Les prescriptions d'évaluation changent certes pour les communes politiques, mais **pas** pour les communes bourgeoises.



Réévaluation du patrimoine financier

→ Les collectivités de droit public soumises à l'impôt procèdent le cas échéant à des rectifications de valeur en application de la législation fiscale (ch. 3.3.1 OCo).

Amortissement du patrimoine administratif existant

→ Les collectivités de droit public soumises à l'impôt amortissent le patrimoine administratif existant en application de la législation fiscale (ch. 4.3.1 OCo).



Introduction du MCH2: points importants



- Déterminer les adaptations nécessaires au plan informatique
- Elaborer le plan comptable selon le MCH2
- Mettre le bilan au net
- Préparer les tableaux
- Préparer la comptabilité des immobilisations

→ L'année du changement, il n'est **pas** obligatoire de présenter les chiffres de l'exercice précédent.



Introduction du MCH2: liste de contrôle

Calendrier d'introduction du MCH2:		MODÈLE			2014		
Thème		Explication			Trimestre		
					1	2	3
Préparation des ressources	Se procurer les outils de travail et les étudier	<i>Guide de l'OACOT, bases légales (loi sur les communes, ordonnance sur les communes, ordonnance de Direction), modèle de plan comptable - à télécharger à partir du site Internet de l'OACOT.</i>					
	Examiner les ressources (personnel, infrastructure) disponibles et les mettre en regard des besoins	<i>Estimer le temps nécessaire, calculer le temps que le personnel devra consacrer à d'autres projets, examiner la possibilité de compenser les besoins en ressources humaines.</i>					
	Examiner les questions liées à l' informatique	<i>Prendre contact avec le prestataire informatique et réexaminer la question des logiciels; envisager l'acquisition de logiciels supplémentaires (p. ex. comptabilité des immobilisations, nouvelles présentations pour l'annexe) ou de nouveaux logiciels pour le plan financier; définir les travaux préparatoires dans le domaine de l'informatique et les exécuter.</i>					
Formation	Cours proposés par l'OACOT	<i>Easylearn, modules 1 à 4 (dès l'été 2014)</i>					
		<i>Cours, module 1 (1^{er} trimestre de 2015)</i>					
		<i>Cours, module 2 (2^e trimestre de 2015)</i>					
		<i>Cours, module 3 (3^e/4^e trimestre de 2016)</i>					



Alimentation en eau / traitement des eaux usées

Attributions au compte de maintien de la valeur (FS MV):

→ Pourcentage de la valeur de remplacement

→ Taxes de raccordement

Prélèvements sur le compte FS MV:

→ Pourcentage de l'amortissement ordinaire



Aucun amortissement supplémentaire n'est admis.

Article 84, alinéa 2 OCo



Alimentation en eau / traitement des eaux usées

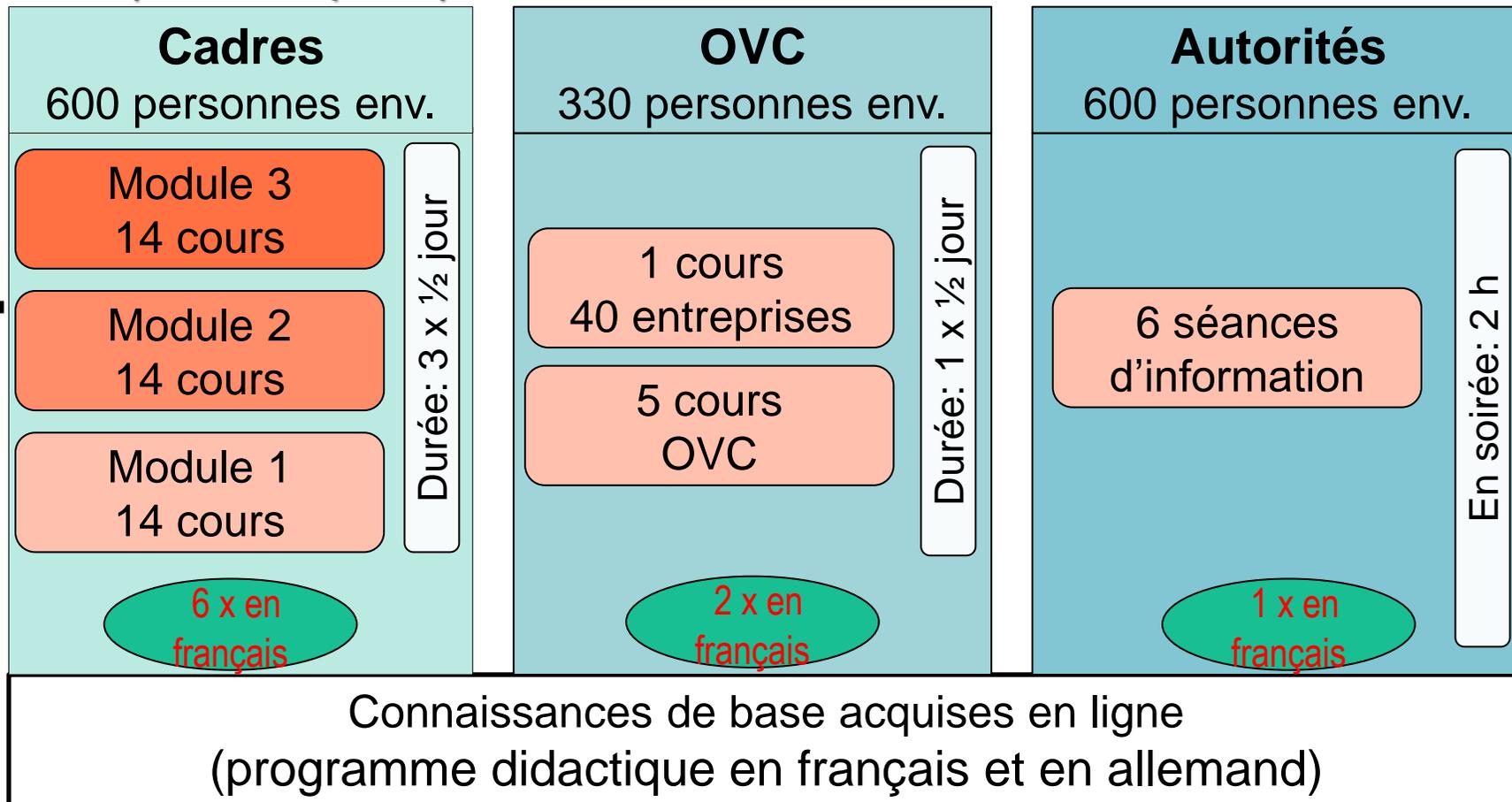
Dispositions transitoires 4.2.1 OCo:

- Dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement, le patrimoine administratif est amorti de manière linéaire au moment de l'introduction du MCH2.
- Le montant des amortissements annuels correspond à celui des attributions au financement spécial «maintien de la valeur» de l'année précédant l'introduction.



MCH2: formation et information

Les questions pratiques seront abordées lors des cours en classe:



MCH2: formation et information



Coûts

- Cadres Formation entièrement gratuite
(2 personnes par commune au maximum)
- OVC Cours en ligne et
cours en groupe: 100 francs
- Autorités: Séance d'information: gratuite
Cours en ligne: facultatif,
payant:
100 francs



MCH2: Guide des finances communales

Structure

1. Introduction
2. Commentaire des dispositions légales
3. Plan comptable
4. Exemples de comptabilisation
5. Indicateurs financiers
6. Comptabilité des immobilisations
7. Consolidation
8. Introduction du MCH2
9. Modèle de comptes d'une commune politique / d'une paroisse / d'une commune bourgeoise / autres modèles
10. Législation



MCH2: et maintenant?



- Bases légales: adaptations de portée mineure jusqu'au début de 2016
- Achèvement de l'introduction du MCH2 jusqu'à la fin de 2014 dans les communes pilotes selon la stratégie prévue (+ rencontre de clôture du projet en mars 2015)
- Elaboration, au niveau interne, des bases destinées aux communes bourgeoises
- Formation échelonnée des collectivités
- Introduction du MCH2 dans les communes politiques et les autres collectivités qui ont choisi la date du 1^{er} janvier 2016
- Quelque **30** communes bourgeoises introduisent le MCH2 au 1^{er} janvier 2016 déjà.





Questions



Site Internet du canton de Berne

http://www.jgk.be.ch/jgk/de/index/gemeinden/gemeinden/gemeindefinanzen/projekt_hrm2.html